



info MAIRES

Association des Maires du Finistère

Votre Contact :

Association des Maires du Finistère
1, rue Parmentier - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr
www.amf29.asso.fr
En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'agenda de l'Association depuis le 17 avril dernier :

Avril

Le 23, participation de la directrice au jury régional des Rubans du Patrimoine à Rennes

Le 25, 1^{ère} rencontre entre Monsieur CARADEC et Monsieur LE LANN, Directeur général de la SAFER Bretagne (cf page des communiqués jointe en annexe de ce numéro)

Le 25, rendez-vous du président avec une délégation de France Télécom

Le 27, réunion entre l'AMF 29 et le Conseil général du Finistère sur l'évolution du dispositif des critères d'aides aux collectivités (prise en compte du développement durable)

Mai

Le 23, 1^{ère} prise de contact entre Monsieur CARADEC et le nouveau directeur de la DDE 29, Monsieur Jean-Christophe VILLEMAUD (collaboration à suivre : dossier central Info-Maires - rentrée 2007)

Le 24, 3^{ème} réunion entre l'AMF 29, le CDG 29, l'UBO et le CNFPT sur la création d'un pôle «formation» commun, opérationnel en mars 2008.

Juin

Le 5, réunion de Conseil d'administration à Brest, suivie de la signature du protocole de communication «maire-procureur» devant la presse et la TV

Le 8, rencontre entre Monsieur CARADEC et le délégué régional EDF (accompagné du directeur EDF Cornouaille et du responsable des collectivités)

Le 12, participation de la directrice à la réunion des directeurs départementaux d'AD à l'AMF Paris

Le 18, participation du président à la cérémonie solennelle d'installation du nouveau président du TGI de Brest

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site Internet : <http://www.amf29.asso.fr>

Le mot du Président

Comment utiliser certains lieux culturels à des fins culturelles ?

Un seul «r» les sépare et pourtant «culturel» et «culturel» sont parfois des adjectifs bien délicats à concilier.

D'un commun accord, les églises et chapelles constituent des lieux de recueillement, présents ou passés, qui induisent une forme de respect quelque soit la croyance de leurs visiteurs.

D'un autre côté, les manifestations artistiques sont par définition synonymes de liberté et la provocation en est une composante.

Voilà le décor planté ! Avec en filigrane les centaines de chapelles du Finistère, patrimoine précieux, souvent communal, mais aux volets clos lorsque l'autorité religieuse qui en est l'affectataire ne peut plus en assurer la vie culturelle, le paysage confessionnel de notre département ayant comme partout changé. Est-ce à dire que ces chapelles sont appelées à disparaître en tombant en ruines, comme ce fut le sort de tant d'autres au travers des siècles passés ? Une réflexion sur cette question s'est engagée depuis quelques mois entre l'association des maires et Monseigneur GUILLON.

Concilier la protection renforcée des édifices religieux et la volonté conjointe d'ouverture de ces lieux

Rappelons d'un mot que la loi du 9 septembre 1905 relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat a mis en place un régime protecteur des biens culturels. Vous le savez, les communes, même propriétaires, ne peuvent user ou disposer librement des bâtiments religieux. L'accord de l'affectataire se confirme alors un préalable obligatoire.

Ce postulat réaffirmé n'a pas fait ombrage au dialogue ouvert avec les représentants du Diocèse de Quimper et du Léon. Nous nous sommes ainsi accordés d'emblée sur les points les plus importants :

- Le premier est que le maire ne peut ignorer le fait religieux qui comme le fait social, l'intéresse forcément en tant que responsable de l'ordre public. Par ailleurs, même si le défaut d'entretien normal de ces édifices est susceptible d'engager la responsabilité de la collectivité, la mairie ne pourra continuer à entretenir «ad vitam æternam» des lieux qui restent toujours



Photo Padrig Sicard CG29

vides. Autrement dit même si la commune est de part la loi «neutre», elle ne peut pour autant ignorer la question des lieux de culte.

- Autre point important, les responsables religieux reconnaissent devoir s'adapter à un changement des pratiques culturelles collectives (autrefois et en l'absence de moyens de transport vers l'église paroissiale, la chapelle s'imposait). Une ouverture de ces lieux à d'autres formes de rassemblement n'est ainsi pas exclue, voire même - dans certains cas très précis - la possibilité non écartée d'un consensus sur une procédure de désaffectation.

Un intérêt commun à rechercher des solutions acceptables de part et d'autre s'est vu ainsi confirmé. Reste à en définir les modalités.

Vers la mise en place d'un document de référence unique destiné à faciliter l'utilisation des chapelles finistériennes

Une telle rédaction demande recul et réflexion et les contraintes s'annoncent nombreuses (vol, vandalisme...). Mais sachez qu'elle est déjà bien engagée et devrait voir le jour avant la fin de cette année. Seules certaines chapelles aujourd'hui quasi-délaissées seront concernées. Il s'agira de proposer un encadrement pour qu'une association (régie par la loi de 1901), ou la commune directement, puissent demander plus facilement à l'affectataire l'autorisation d'y tenir une manifestation ponctuelle (concerts, musées, expositions) jugée compatible avec l'esprit du lieu.

Ce sera aussi pour nos communes, l'occasion de valoriser leur patrimoine historique et de faire découvrir ou redécouvrir la splendeur d'objets mobiliers parfois oubliés depuis des lustres...

Bien cordialement,

Louis CARADEC, Maire de Plougonvelin

La vie de l'association

Clin d'œil

Un premier magistrat adepte du «franc parler» :
Rencontre avec Jean Luc UGUEN, Maire de CLEDER



Mairie de Cléder

Était-ce le petit vent qui soufflait sur Cléder le jour de cette rencontre qui donnait ce sentiment «de décoiffage»? Pas si sûr ... peut-être que les échanges avec Monsieur le maire y étaient aussi pour quelque chose.

S'inscrivant dans une franche cordialité, quelques minutes de discussion avec Jean Luc UGUEN suffisent à révéler un premier magistrat qui, pour le moins, ne pratique pas la langue de bois.

Ainsi si l'on aborde -comme de coutume dans cette rubrique- la question de l'intercommunalité, la réponse fuse sans appel : de l'avis du maire, on trouve ici un territoire (le Haut Léon) historiquement découpé en trois EPCI sans aucune cohérence. Avec au passage, une position personnelle très tranchée sur la légitimité d'une collectivité qui lève l'impôt sans être issue du suffrage universel : «*je ne vois pas en quoi de mini-sénats intercommunaux seraient moins archaïques ou moins anachroniques que celui du Palais du Luxembourg et en quoi ils devraient ne pas être tout autant dénoncés*». Voilà qui est rapporté textuellement et selon le souhait express de son auteur.

Le même avis critique ne porte pas sur l'exercice (depuis bientôt vingt cinq ans, pour moitié dans l'opposition et la majorité !) de la gestion communale, bien au contraire : administrer une commune littorale de près de 4 000 habitants «*c'est chouette*». Une appréciation qui s'explique par une taille «*humaine*», une prise directe sur la décision assurant une bonne réactivité, «*pas de perte en ligne*».

Ajoutez à cela que Cléder c'est aussi 4 000 hectares dotés de richesses naturelles qui ne passent pas inaperçues (zone légumière réputée et où l'on a innové en expérimentant des mesures agri-environnementales, superbe littoral préservé, patrimoine architectural et culturel).

Vous obtiendrez l'image d'une collectivité dynamique, avec un centre-bourg vivant, un tissu associatif dense, un panel d'activités culturelles et sportives bien étoffé. A titre d'illustration inattendue, devinez ce que l'on peut découvrir adossé à la dune ? Un terrain de ... rugby ! Le Rugby club clédrois figurant parmi les spécificités du cru en ayant, de plus, récemment accueilli les champions de France du stade français après que le vélodrome, autre originalité, eut vu se produire les champions olympiques Florian Rousseau et Laurent Gané en 2000.

Une image certes atypique mais dans le même temps une commune qui se trouve confrontée aux problématiques collectives du moment : rappelons d'un mot que Cléder a récemment été très touchée par un fait divers «*affligeant et consternant*» : l'incendie partiel de la mairie par une poignée de jeunes du coin en état d'ivresse. S'annoncent 350 000 € de travaux et la mise à mal de toute l'énergie demandée pour transformer un ancien presbytère en maison républicaine au cœur de la cité.

L'émotion passée, il en faudrait plus pour atteindre l'optimisme municipal. L'action n'a pas tardé à reprendre le dessus, orchestrée par un premier magistrat qui indiscutablement tient le verbe haut ! Et le reconnaît non sans une dose d'humour citant Guy Bedos «*S'il y a une chose que j'aime autant que plaire, c'est déplaire...*»

Les infos en bref

Du nouveau dans la relation
Maires du Finistère - Procureurs de la République :
Signature du protocole de communication
le 5 juin dernier à l'AMF 29



Photo AMF29

Cérémonie de signature. De gauche à droite : Monsieur Laurent Fichot, Procureur de la République près du TGI de Morlaix, Madame Anne Kayanakis, Procureur de la République près du TGI de Quimper, Monsieur Louis Caradec, Président de l'association des maires du Finistère, Monsieur Xavier Tarabeux, Procureur de la République près du TGI de Brest.

Dans le prolongement des recommandations du Garde des Sceaux et avec pour objectif d'améliorer la communication entre l'autorité judiciaire, les services d'enquêtes et les maires des communes des circonscriptions judiciaires de Brest, de Quimper et de Morlaix, cet accord formalise le principe d'échanges d'informations, avec notamment des «*fiches navettes*» permettant pour le maire d'avoir connaissance des suites données à toute affaire ayant troublé l'ordre public sur sa commune.



Photo AMF29

Vue de l'assistance (En présence du Directeur départemental de la Sécurité publique et du Commandant de groupement de la Gendarmerie du Finistère)

A votre agenda

Vendredi 21 septembre 2007 à 16h45 :

Assemblée Générale Annuelle à Châteaulin

(Distribution de l'agenda 2007-2008 à l'accueil/ Cocktail dînatoire en clôture)

Les 20, 21, 22 novembre 2007 :

90^e Congrès des Maires de France (Edition du centenaire)

Jeudi 23 et vendredi 24 octobre 2008 :

3^e «Carrefour des Communes du Finistère» à Brest

(Remise des 3^e trophées du meilleur journal municipal et communautaire/Mise en place du nouvel exécutif de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère)

Carnet



Bienvenue au nouveau maire de Plouénan,
Madame Aline CHEVAUCHER



Nouveau Directeur de la DDE du Finistère :
Monsieur Jean-Christophe VILLEMAUD

Responsabilités, Personnel, Patrimoine ...

Groupama Loire Bretagne vous assure toutes les réponses.

www.groupama.fr



La Préfecture et les services de l'État vous informent

Recensement des équipements sportifs

Une base de données nationale vient d'être constituée permettant de mesurer le niveau quantitatif et qualitatif des équipements sportifs.

Cet outil d'aménagement et de développement du territoire est consultable sur le site :

www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

En fin d'année 2004, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) a engagé une opération de recensement de l'intégralité des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire. Ainsi constituée, cette base de données sera actualisée régulièrement afin de pérenniser la démarche.

Les directions départementales de la jeunesse et des sports ont été chargées du recueil des informations et de leur saisie dans une base de données nationales accessible au grand public sur le site : www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

Cette base de données constitue un outil fiable, partagé entre tous les acteurs, afin d'être en mesure, pour un territoire donné, d'établir un diagnostic dans un objectif d'aménagement et de développement du territoire.

Dans le Finistère, tout au long de l'année 2005, des enquêteurs – en partenariat avec le comité départemental des offices municipaux du sport – ont visité l'ensemble des installations en se répartissant entre trois secteurs géographiques pour le département du Finistère : le Pays de Brest, le Pays de Morlaix et le Centre Ouest

Bretagne ainsi que le Pays de Cornouaille.

Les équipements recensés correspondent à tous les équipements, publics et privés, où se pratique une activité physique et sportive, ouverts au public à titre gratuit ou onéreux.

A partir de 2007, ce travail se poursuivra par le recensement des itinéraires, espaces et sites de pratique des sports de nature existant en Bretagne.

Les chiffres du Finistère : 9^{ème} département de France

Dans le Finistère, 5 604 équipements sportifs ont ainsi été recensés. Le Finistère est donc au titre du nombre d'équipements le 9^{ème} département de France.

281 communes disposent d'au moins un équipement ce qui correspond à un niveau très élevé (99,3 %) par rapport à la moyenne nationale qui est de 77 %.

L'âge moyen de l'ensemble de ces équipements se situe aux environs de 20 ans, équivalent en cela à la moyenne nationale. Par contre, le Finistère s'est équipé très tôt de salles multisports dont l'âge moyen dans le Finistère est de 24 ans.

Des efforts de réhabilitation sont entrepris actuellement dans de nombreuses communes pour palier à ce phénomène de vétusté des équipements.

Le recensement précise pour chaque site de nombreuses données de référence permettant ainsi de constituer une véritable «carte d'identité de l'équipement» : nature précise des activités pratiquées, accessibilité handicapés, etc...).

Une plaquette comprenant de nombreuses cartes

Afin de diffuser au mieux ces données, et donner un aperçu de cette enquête, une plaquette a également été élaborée par la direction départementale de la jeunesse et des sports. Elle sera diffusée auprès des collectivités locales et des acteurs du monde sportif dès la rentrée de septembre. Ce document permet, à travers quelques exemples, de visualiser les données disponibles et la méthode utilisée, indiquant, notamment sous forme de cartes thématiques, le niveau d'équipement par type d'installation et sa répartition géographique.

En direct avec le Conseil Général

Lors de sa séance plénière du 21 juin, le Conseil général a poursuivi, après une consultation de l'AMF, de l'Association des Maires Ruraux et des associations d'élus, les réformes de certaines aides aux communes et à leurs groupements.

● pour remplacer le FAUD, un dispositif d'amélioration et de mise en valeur du cadre de vie a été créé. Nous souhaitons aujourd'hui soutenir des projets d'aménagement favorisant l'embellissement et l'accessibilité des espaces publics, ainsi que les déplacements doux (piétons, vélos) et les transports collectifs. Ces évolutions marquent notre volonté d'aller vers une prise en compte progressive du développement durable dans les projets soutenus par le Conseil général.

● nous avons souhaité faire de l'aide aux «**écoles**» un programme plus centré sur l'enfant, privilégiant l'aide aux équipements périscolaires (garderie périscolaire, restaurant scolaire...) Dans les communes de moins de 2500 habitants, là où les écoles sont souvent le seul service public important, favorisant le lien social et le maintien du dynamisme local, nous maintiendrons notre aide à la création de locaux scolaires. Dans un même objectif, nous apporterons un appui particulier aux regroupements pédagogiques.

● Enfin, concernant l'**eau et l'assainissement**, nous souhaitons privilégier la protection de la ressource et des milieux, les économies d'eau et la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Cette réforme assure notre présence auprès des collectivités qui portent

des projets importants, mais également de celles qui s'engagent dans des démarches de protection et d'économie de la ressource.

Nous avons souhaité, par ces réformes, réaffirmer notre volonté d'être aux côtés des collectivités finistériennes dans une plus grande lisibilité et une solidarité renforcée. Je sais l'attachement des maires à ces différents dispositifs. Nous avons souhaité les faire évoluer après avoir pu entendre leurs commentaires et répondre à leurs besoins légitimes d'explication. Je souhaite que pour les réformes à venir nous ayons la même relation de travail afin de nous assurer que nos projets répondent au mieux aux objectifs que nous nous sommes donnés et aux besoins des collectivités finistériennes.

Pierre MAILLE

Annuaire des parlementaires du Finistère

Les Députés



Madame Patricia ADAM

Profession : Cadre de service social
Autres mandats/Participation : Vice-Présidente du Conseil Général en charge de l'action sociale et des politiques d'insertion
Adresse permanence parlementaire : 43 D Rue Branda - BP 21041 - 29210 BREST CEDEX 1
Assistant(e)s : Selim BEN ABDESSELEM (Paris), Christophe LE BRAS et Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Brest)
Tél : 02.98.33.21.80 - **Fax :** 02.98.33.21.83
E-mail : patricia.adam-deputee@wanadoo.fr - **Site Internet :** www.patricia-adam.fr



Madame Marylise LEBRANCHU

Profession : Députée
Autres mandats/Participation : Vice-Présidente du Conseil Régional
Adresse permanence parlementaire : 6 Place Emile Souvestre - 29600 Morlaix
Assistants : Liliane GUEVEL, Nathalie BERNARD, Françoise GARNIER
Tél : 02.98.88.10.09 - **Fax :** 02.98.63.44.85
E-mail : permanence.lebranchu@wanadoo.fr - **Site Internet :** www.lebranchu.fr



Monsieur Jacques LE GUEN

Profession : Médecin
Autres mandats/Participation : Conseiller Général du Canton de Plouescat, Président de la Communauté de Communes de la Baie du Kernic, Adjoint au maire de Plounévez-Lochrist
Adresse permanence parlementaire : 54 Quai de Léon - 29800 LANDERNEAU
Assistants : Jérôme STEPHAN, Olivier LEMOINE
Tél : 02.98.85.66.96 - **Fax :** 02.98.21.58.54
E-mail : jacques-leguen@wanadoo.fr - **Site Internet :** www.jacquesleguen.org



Monsieur Christian MENARD

Profession : Médecin
Autres mandats/Participation : Maire de Châteauneuf du Faou
Adresse permanence parlementaire : 2 Rue Amiral Bauguen - 29150 CHATEAULIN
Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université - 75355 PARIS 07 SP
Assistant(e)s : Jean-François LE GOFF, Isabelle MENARD
Tél : 02.98.86.66.20 (Châteaulin) - 01.40.63.60.00 (Paris)
Fax : 02.98.86.66.26 (Châteaulin) - 01.40.63.78.26 (Paris)
E-mail : cmenard@assemblee-nationale.fr - **Site Internet :** www.cmenard.com



Madame Yolande BOYER

Profession : Professeur d'espagnol
Autres mandats/Participation : Maire de Châteaulin
Adresse permanence parlementaire : 4 Rue de l'Eglise - 29150 CHATEAULIN
Assistant(e)s : Guillaume COQUART (Paris), Jean-Paul URIEN, Jocelyne LAVERGIN, Armelle HURUGUEN
Tél : 02.98.16.10.80 - **Fax :** 02.98.16.10.89
E-mail : yolande.boyer@wanadoo.fr - **Site Internet :** www.yolandeboyer.fr



Monsieur Louis LE PENSEC

Profession : Sénateur
Autres mandats/Participation : Vice-Président du Conseil Général, Vice-Président du Pays de Cornouaille, Conseiller Municipal de Mellac, Président de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
Adresse permanence parlementaire : Secrétariat Particulier - 29300 MELLAC
Assistant(e)s : Guillaume COQUART (Paris), Rachel CAILLIBOT et Nicolas MORVAN (Mellac)
Tél : 02.98.35.08.00 (Mellac), 01.42.34.20.00 (Paris)
Fax : 02.98.35.08.09 (Mellac), 01.42.34.43.37 (Paris)
E-mail : l.lepensec@senat.fr / louis.le-pensec@wanadoo.fr

Sénat - Service communication

Les Sénateurs

Les Députés européens



Monsieur Ambroise GUELLEC

Profession : Ingénieur
Autres mandats/Participation : Maire de Pouldreuzic, Conseiller Régional
Adresse permanence parlementaire : 11 rue Voltaire - BP 143 - 29100 DOUARNENEZ
Assistant : Philippe PAUL
Tél : 02.98.92.93.92 - **Fax :** 02.98.92.98.92
E-mail : aguellec-deputeuropeen@wanadoo.fr
Site Internet : www.ambroiseguellec.com



Monsieur Alain GERARD

Profession : Sénateur Maire de Quimper
Autres mandats/Participation : Membre de la Commission des Affaires Economiques et du plan du Sénat, Rapporteur du budget transports au Sénat, Président du Pays de Cornouaille, Président de la Communauté d'Agglomération de Quimper Communauté
Adresse permanence parlementaire : Hôtel de ville - BP 1759 - 29107 QUIMPER CEDEX
Assistant(e)s : Aline LESECHE (Paris), Laurence LE PAGE (Quimper)
Tél : 02.98.53.79.43 (permanence), 02.98.98.89.45 (mairie), 01.42.34.28.30 (Sénat)
Fax : 02.98.95.84.57 (permanence), 02.98.95.48.45 (mairie), 01.42.34.42.57 (Sénat)
E-mail : a.gerard@senat.fr



Monsieur François MARC

Profession : Professeur d'Economie à l'Université de Brest
Autres mandats/Participation : Conseiller Général du Canton de Ploudiry, Vice-Président du Conseil Général, Conseiller Municipal et Communautaire
Adresse permanence parlementaire : 2 rue de la Mairie - 29800 LA ROCHE MAURICE
Assistants : Lucie SAYAG (Sénat), Julie BINOIS et Caroline BREMOND (La Roche Maurice)
Tél : 02.98.20.48.70 (La Roche Maurice), 01.42.34.24.57 (Sénat) **Fax :** 02.98.20.48.74
E-mail : francois.MARC1@wanadoo.fr - **Site Internet :** www.francois-marc.com
Blog : www.francois-marc.com/blog



Monsieur Bernard POIGNANT

Profession : Professeur d'histoire
Autres mandats/Participation : Conseiller Municipal de Quimper, Conseiller Communautaire de Quimper/Communauté
Adresse permanence parlementaire : 13 rue Laënnec - 29000 QUIMPER
Assistante : Nathalie CONAN
Tél : 02.98.95.67.38 - **Fax :** 02.98.64.68.75
E-mail : bernard.poignant@wanadoo.fr

Colin - 29830 PLOUDALMEZEAU

Assistants : Valérie GOMES (Ploudalmézeau) et Marie TURBAT (Paris)

Tél : 02.98.48.02.56 - **Fax :** 02.98.38.13.17 - **E-mail :** mlamour@assemblee-nationale.fr



Monsieur Gilbert LE BRIS

Profession : Député
Autres mandats/Participation : Maire de Concarneau, Vice-Président de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille
Adresse permanence parlementaire : Hôtel de ville - BP 238 - 29182 CONCARNEAU CEDEX
Assistante : Karine NERZIC BRIANT
Tél : 02.98.50.38.96 - **Fax :** 02.98.50.65.67
E-mail : lebris.g@wanadoo.fr - **Site Internet :** www.gilbertlebris.net



Madame Annick LE LOCH

Profession : Commerçante
Autres mandats/Participation : Vice-Présidente du Conseil général
Adresse permanence parlementaire : en cours de recherche *
Assistant(e)s : en cours de recherche *
E-mail : annick.leloch@cg29.fr (provisoire *)



Monsieur Jean-Jacques URVOAS

Profession : Universitaire
Adresse permanence parlementaire : 26 B rue Aristide Briand - 29000 QUIMPER (Adresse provisoire*)
Assistant(e)s : en cours de recherche*
Tél : 02.98.53.20.22 (provisoire*)
Fax : 02.98.53.12.20 (provisoire*)
E-mail : contact@urvoas.org - **Blog :** www.urvoas.org

* Les éléments non connus au jour de cette parution seront diffusés dans le prochain Info-Maires



AREA - Bureau d'études en environnement
 Cartographie - Études des sols - Assainissement

5, allée Sully 29332 QUIMPER CEDEX - Tél. 02 98 52 49 71 - 02 98 52 48 70 - E-mail : area@finistere.chambagri.fr

